

La réforme des rythmes scolaires



Rentrée 2014

*Services Scolaire et Enfance jeunesse
Mairie de Pontivy*



Le cadre

Le cadre de l'application des rythmes scolaires : le décret N 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des rythmes scolaires.

Ce qui change avec ce décret

Les 24 h d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin et non plus sur 8 demi-journées.

- ▶ 180 jours d'école et non plus 144.
- ▶ 3 h de Temps d'Activité Périscolaire (TAP).
- ▶ 36 h d'activités pédagogiques complémentaires (APC).

La réforme à Pontivy

Cette configuration est issue de nombreuses réunions:

- ▶ Comité de pilotage (élus, enseignants, parents, personnels de service des écoles, - service enfance jeunesse, scolaires, animateurs)
- ▶ Caisse d'allocations familiales, Education nationale, Direction départementale de la cohésion sociale.
- ▶ Services de la Ville et de Pontivy Communauté (médiathèque, conservatoire).
- ▶ Directeurs d'établissements scolaires.

Le principe des temps d'activités périscolaires (TAP)

- ▶ Contenu de qualité permettant à tous les enfants scolarisés à Pontivy de s'initier, de découvrir des activités culturelles, sportives, artistiques variées, enrichissantes et épanouissantes.
- ▶ Pas de performance : il s'agit de créer des conditions de bien être sur les temps éducatifs.
- ▶ Gratuits et non obligatoires
- ▶ Les TAP se déroulent par cycles de 6 à 7 semaines principalement dans les écoles.

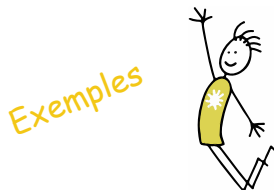
Qui encadre les TAP ?

- ▶ Une équipe diplômée et élargie des animateurs des centres de loisirs de la Ville de Pontivy (des directeurs et des référents affectés à chaque groupe scolaire).
- ▶ Des animateurs d'associations.
- ▶ Du personnel qualifié de la ville de Pontivy (Médiathèque, Archives, ATSEM, agents de service des écoles) et de Pontivy Communauté (Conservatoire de musique et de danse).



Que vont faire vos enfants pendant les TAP ?

- ▶ Activités sportives.
- ▶ Activités scientifiques, techniques, informatiques
- ▶ Education à la santé (nutrition par ex.)
- ▶ Ouverture sur le monde : valorisation des cultures, ateliers en anglais
- ▶ Développement durable
- ▶ L'intergénérationnel, la mémoire
- ▶ Jeux de société, jeux de stratégie
- ▶ Culture bretonne (langue, patrimoine,...)
- ▶ Activités autour du livre et de la lecture
- ▶ Création et découverte artistique (musique, loisirs créatifs, bricolage, calligraphie, théâtre d'expression corporelle et orale)
- ▶ Education à l'image (photo, lecture d'images, initiation cinéma,...)



Emplois du temps retenus

Ecoles élémentaires A

Claude Marquet, René-Guy Cadou, Notre-Dame-de-Joie,
Stival, Albert Camus, Jules Ferry

2 jours 1 heure et demie :
15h - 16h30 lundi et jeudi

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	15h	16h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie	
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie	



Ecoles élémentaires B

Paul Langevin, Saint-Joseph - Le Château, Marcel Collet

2 jours 1 heure et demie :
15h - 16h30 mardi et vendredi

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	15h	16h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie	
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie	
Vendredi	Accueil		Pause méridienne		TAP	Sortie de l'école ou garderie	



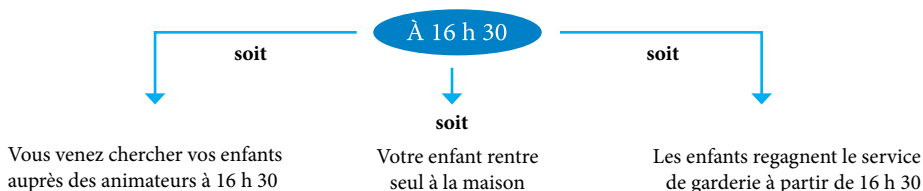
Ecoles maternelles

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	14h30	16h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie	
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie	



Concrètement, comment cela va t-il se passer ?

A la rentrée, vous remplissez une fiche d'inscription aux TAP et vous vous engagez pour l'année scolaire. L'enfant s'inscrit ensuite aux activités et les suit pendant la totalité de l'année.



Et le mercredi ?

École de 8h30 à 11h30 - Garderie de 7h30 à 8h30

Mon enfant ne fréquente pas le centre de loisirs

- Soit il est récupéré par sa famille à 11 h 30 ou rentre seul.
- Soit il regagne la garderie de 11 h 30 à 12 h 30.



Mon enfant fréquente le centre de loisirs

Il est conduit par le car depuis son école jusqu'au centre de loisirs (en attendant le car, il va à la garderie). Il déjeune et passe l'après midi au centre. Les inscriptions au centre s'effectuent en mairie à partir du 15 août et sur conditions (priorité aux parents pontivyens qui travaillent. Toute demande particulière sera étudiée).

Ce qui est gratuit, ce qui est payant

- Gratuit
- ↓
- Les TAP
 - Le transport des enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi



- Payant
- ↓
- Les garderies du matin (de 7h30 à 8 h20), du soir (de 16 h30 à 19 h) et du mercredi (de 11h30 à 12 h30)
 - Le centre de loisirs du mercredi après midi

Services Scolaire et Enfance jeunesse
Mairie de Pontivy
www.pontivy.fr
02 97 25 00 33
tap@ville-pontivy.fr
soizic.perrault@ville-pontivy.fr

